



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 75627

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur la nouvelle dénomination du programme de fidélisation choisie par la compagnie Air France. Elle regrette, en effet, que cette compagnie aérienne, fleuron de l'aviation française, ait rebaptisé son programme « Fréquence Plus », « Flying Blue », délaissant ainsi la langue française, alors qu'il est de plus en plus impératif de la défendre et de promouvoir sa place au niveau international. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend adopter de nouvelles dispositions tendant à renforcer l'usage de la langue française.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur l'utilisation, par la compagnie Air France, d'une dénomination étrangère pour désigner un nouveau programme de fidélité ouvert à sa clientèle. Selon des informations recueillies auprès de la compagnie, le lancement du programme « Flying Blue », auquel ont accès les titulaires du programme Fréquence Plus, résulte d'accords passés par Air France et KLM avec trente-six autres compagnies aériennes partenaires. Certes, la réglementation nationale fait du français la langue obligatoire pour les annonces aux passagers, l'émission de cartes d'accès à bord destinées aux vols intérieurs ou la diffusion d'informations concernant la sécurité des passagers. Elle ne permet pas, en revanche, d'imposer le français en matière de désignation d'un service commercial, a fortiori quand la compagnie concernée peut se prévaloir des nécessités de ses activités internationales. Toutefois, dans le cas de notre compagnie aérienne nationale, symbole de notre pays aux yeux du monde entier, le ministère des affaires étrangères, qui n'a pas été consulté par Air France, regrette vivement qu'une dénomination étrangère ait été retenue pour le nouveau service proposé alors que l'aéronautique est un domaine où la France se distingue depuis toujours par un haut niveau de technologie et de savoir-faire. Le Gouvernement continuera de mener dans ces domaines une action résolue en faveur de la promotion du français, langue de l'industrie, du commerce et de larges secteurs des transports internationaux. C'est aux fins de maintenir et développer la place du français dans les échanges mondiaux que ce département ministériel finance notamment, à titre bilatéral ou à travers la francophonie institutionnelle, la part la plus importante du plan pour la relance du français dans la vie internationale et du plan pluriannuel pour le français dans l'Union européenne, destiné à renforcer l'usage de notre langue dans les institutions communautaires.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75627

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9341

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10541